

Délibération du Comité Syndical
Séance du 16 mars 2015

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 26
Votant : 27

L'an deux mil quinze, le 16 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 10 mars 2015.

Détail des votes
Pour : sans objet
Contre : sans objet
Abstention : sans objet

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 10 mars 2015.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
01/04/2015
Et publication du :

Présents : Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Philippe DRUMETZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Madame Corinne BILLAUD.

Le Président

D. DELECOURT

Absent excusé : Monsieur Gérard DELAHAYE.

Procuration : Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN

A été nommé secrétaire : Monsieur Michel GEORGE.

2015/03/N°4

Domaine d'Intervention : Finances Locales

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2015

Conformément à l'article L2312.1 du Code des Collectivités Territoriales, le Président invite le Comité Syndical à procéder au débat d'orientation budgétaire exigé par la loi.

Sur la base du document établi à ce titre, après avoir présenté une analyse financière et les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, le Comité Syndical a débattu des principales orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOURT

REC... 01 AVR. 2015



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Comité Syndical - Réunion du 16 mars 2015

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur l'orientation générale du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci par l'Assemblée.

Par extension, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'Assemblée Délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La préparation du budget 2015 s'inscrit dans le cadre de l'environnement économique et financier général et propre au SIVOM des 2 Cantons.

I) Le contexte économique et financier

Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses :

- Un déficit de l'Etat qui pèse fortement sur les collectivités avec en 2015 un recul historique des dotations de l'Etat.
2015 : Une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales avec une diminution de 3,2 Milliards d'euros, qui après une première baisse de 1,5 milliards en 2014 sera intégralement supportée par la DGF.
Le bloc communal perd plus de 2 milliards d'euros, les départements perdent plus d'un milliard et les régions plus de 451 millions.
10,75 milliards d'économies sont planifiés entre 2015 et 2017, affectés pour une grande part à la réduction du déficit de l'Etat mais aussi pour compenser une part de la cinquantaine de milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux programmés dans le cadre du Plan de Relance de la compétitivité française dit « Pacte de responsabilité »
- Une conjoncture économique et sociale dégradée avec des perspectives de faible croissance en France.
- Une évolution limitée des recettes fiscales S'agissant des bases des taxes d'habitation et de foncier bâti, la revalorisation forfaitaire cadastrale s'établit à 0,9%. Quant au recours au levier fiscal, il devrait rester limité.

II) Le bilan 2014

Pour l'année 2014, les comptes définitifs, se présentent comme suit :

Section investissement

Dépenses :	189 629,22 €
Recettes :	292 147,86 €
Soit un excédent de	<hr/> 102 518,64 €

Les dépenses de la section d'investissement représentent 49,63 % du budget réalisé.

Elles s'établissent à 189 629,22 € et se décomposent ainsi :

- 94 251,09 € de remboursement de capital
- 95 378,13 € de dépenses réalisées dont 32 600 € de dépenses pour la rénovation des bâtiments et leurs extérieurs, 10 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique et 27 000 € de dépenses liées à la procédure PLUI.

Les recettes s'établissent à 292 147,86 €, elles se décomposent ainsi :

- FCTVA : 43 122,83 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 73 402,65 €
- Amortissement : 175 622,38 €

- **Section de fonctionnement**

Dépenses :	3 215 738,08 €
Recettes :	3 411 714,90 €

Soit un excédent de	<u>195 976,82 €</u>
---------------------	---------------------

Les dépenses de la section de fonctionnement représentent 78,11 % du budget réalisé.

Elles se décomposent ainsi :

- Charges à caractère général : 637 853,34 €
- Charges du personnel et frais assimilés : 2 264 202,21 €
- Autres charges de gestion courante : 70 448,02 €
- Charges financières : 55 369,47 €
- Dotation aux provisions pour risques et charges : 12 000,00 €
- Autres opérations d'ordre: 175 622,38 €
- Charges exceptionnelles : 242,66 €

Les recettes s'établissent à 3 411 714,90 €

Elles se décomposent ainsi :

- Produits des services : 54 525,55 €
- Impôts et taxes : 2 093 687,00 €
- Dotations, subventions et participations : 1 033 964,69 €
- Autres produits de gestion courante : 65 625,75 €
- Produits exceptionnels : 4 086,00 €
- Atténuation de charges : 139 453,42 €
- Opération d'ordre de transfert entre section : 20 372,49 €

Le budget laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2014 cumulé de 52 067,57 € pour l'investissement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 915 635,16 €

Il en ressort un solde consolidé global positif de 967 702,73 € en hausse par rapport à l'an dernier.

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (PERIODE 2009-2014)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Budget réalisé CA	2 857 911,02 €	2 996 142,32 €	2 863 524,35 €	2 968 915,19 €	3 191 277,37 €	3 215 738,08 €
Types de charges						
Charges à caractère Général	35 %	37 %	37 %	31 %	28 %	27 %
Charges de personnel et frais assimilés	53 %	54 %	53 %	53 %	58 %	56 %
Autres charges de gestion courante	4 %	3 %	2 %	3 %	3 %	3 %
Charges financières	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	1 %
Charges exceptionnelles	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 %	4 %	3 %	3 %	4 %	6 %
Dépenses imprévues	1 %	0 %	1 %	2 %	3 %	3 %
Virement à la section d'investissement			2 %	6 %	3 %	4 %
Dotations aux provisions						0 %

Sur une période de 6 ans, le budget de fonctionnement, qui traduit l'activité des services a évolué de 12,52 %.

On constate une évolution de la structure du budget de fonctionnement avec pour les charges de fonctionnement à caractère général une diminution de 8 points et pour les dépenses de personnel une augmentation de 3 points.

Les charges financières représentent 1% du budget.

Cumulées aux dépenses du personnel, les dépenses obligatoires représentent 57 % du budget.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PERIODE 2009 – 2014)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits des services	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Impôts et taxes	55 %	52 %	51 %	49 %	49 %	48 %
Dotations, subventions, participations	26 %	26 %	26 %	25 %	26 %	26 %
Produits exceptionnels	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
Atténuation des charges	2 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Opérations d'ordre	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Résultat de fonctionnement reporté	14 %	15 %	17 %	20 %	19 %	19 %
Autres produits de gestion courante	2 %	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %

La structure des recettes de fonctionnement reste pratiquement à l'identique de celle de 2013, les produits exceptionnels (4086 €) correspondent à une recette d'assurance perçue après dégradation du portail de l'entrée du site.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES (PERIODE 2009 – 2014)
Compte 73 et compte 74 référence Compte Administratif

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Participation des communes au titre du compte 73	1 866 935,00 €	1 896 059,00 €	1 935 222,00 €	1 922 731,00 €	1 925 989,00 €	2 093 687,00 €
Participation des communes au titre du compte 74	803 585,42 €	888 497,00 €	899 710,19 €	929 314,92 €	947 931,91 €	965 944,41 €
Sous total	2 670 520,42 €	2 784 556,00 €	2 834 932,19 €	2 852 045,92 €	2 873 920,91 €	3 059 631,41 €
Participation du Département au titre du compte 74	23 834,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	28 440,00 €	34 443,00 €	42 275,00 €
Participation des autres organismes au titre du compte 74	17 279,41 €	36 757,35 €	29 807,86 €	50 090,25 €	55 728,38 €	25 745,28 €

Sur la période de 6 ans, le montant des participations des communes (toutes recettes confondues) a évolué de 14,57 % en passant de 2 670 520,42 € à 3 059 631,41 euros, résultant de 5 années de faible évolution et d'un effort important des communes en 2014. On constate également qu'il a été fait appel largement à la participation du Conseil Général (+22,73 %). En ce qui concerne la CAF, celle-ci est en baisse sensible.

État de la dette :

SITUATION DES EMPRUNTS AU 1er JANVIER 2015

N°	Objet	Ets	Capital à l'origine	Taux	Durée (Ans)	Année fin Échéance	Dette au 1er Janv. 2015	ICNE de l'Exercice	Annuité	Capital	Intérêts	
7	Construction commissariat Police	CA	750 000,00	3,68	20	2026	487 735,87	277,26	53 142,40	35 682,39	17 460,01	
CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE												
6	Acquisition matériel roulant neuf EV	CE	106 000,00	3,47	10	2015	6 214,19		6 295,36	6 214,19	81,17	
8	Construction commissariat Police	CE	617 000,00	4,33	20	2027	444 828,98	1 305,24	46 269,08	27 449,71	18 819,37	
9	VRD commissariat Police	CE	203 320,00	4,33	20	2027	146 584,57	99,26	15 247,04	9 045,48	6 201,56	
10	Création accès&parkings SIVOM	CE	300 000,00	4,33	20	2027	216 286,39	146,45	22 497,12	13 346,69	9 150,43	
CAISSE D'ÉPARGNE												
			1 226 320,00				813 914,13	1 550,95	90 308,60	56 056,07	34 252,53	
TOTAUX			1 976 320,00				1 301 650,00	1 828,21	143 451,00	91 738,46	51 712,54	
TABLEAU DES EMPRUNTS PAR FONCTION												
Fonction			Capital à l'Origine				Dette au 01.01.15			Annuité	Capital	Intérêts
Construction Commissariat de Police(Auchy-Les-Mines)			1 570 320,00				1 079 149,42			114 658,52	72 177,58	42 480,94
Acquisition matériel pour Espaces Verts			106 000,00				6 214,19			6 295,36	6 214,19	81,17
Création accès & parkings SIVOM			300 000,00				216 286,39			22 497,12	13 346,69	9 150,43
			1 976 320,00				1 301 650,00			143 451,00	91 738,46	51 712,54

III) Le budget 2015

- Fonctionnement 2015

Au titre des principales inscriptions, on retrouve les charges à caractère général et la rémunération du personnel et des élus. Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2014 et s'établiraient de l'ordre de 725 000 €.

Les charges de personnel sont maintenues au même niveau que celles de 2014, soit à 2 276 475 euros.

De manière générale, les propositions d'inscription 2015 ont été calibrées en fonction des réalisations 2014, à l'exception d'un effort de + 15 000 euros, en matière de jeunesse afin d'une part d'allonger la période d'ouverture du SIVOM Parc et d'autre part de proposer aux périodes de vacances scolaires des temps d'animation supplémentaires.

Il sera proposé de supprimer les aides de (3 000 €) traditionnellement inscrites pour l'acquisition des fournitures scolaires à destination des 3 collèges, cette intervention n'étant plus de la compétence du SIVOM.

Enfin en ce qui concerne, les participations octroyées aux associations, il sera proposé d'attribuer une aide de 10 000 € à l'Amicale du Personnel et de reconduire l'aide de 1 000 € au fonctionnement de l'Association de Prévention Routière.

- L'investissement 2015

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 1 965 736 euros.

Le montant inclut une inscription prévisionnelle de 1 500 000 euros pour les travaux de requalification de la décharge.

Ceux-ci sont équilibrés par une recette prévisionnelle d'emprunt du même montant. L'emprunt sera recalibré au montant estimatif de l'opération, déduction faite des financements extérieurs obtenus lorsque le parti pris d'aménagement sera déterminée.

Le SIVOM des 2 Cantons a été rendu destinataire de l'arrêté du préfet daté du 12 janvier 2015, par lequel le SIVOM se doit de réaliser dans un délai de 12 mois les travaux d'aménagement, la remise en état et la protection des équipements de surveillance et de 6 mois la reconstitution paysagère.

En conséquence, il conviendra de confirmer la réalisation de cette opération, avec la désignation de la maîtrise d'œuvre dans un premier temps, dont le financement interviendra sur les budgets 2016 et 2017.

En dehors de cette opération, le montant des dépenses d'investissement regroupe :

- Le capital des emprunts (91 800 €)
- Des frais d'études (37 000 €). À ce titre, il sera proposé une inscription de crédits de 25 000 euros correspondant à l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal et une dépense de 10 000 € permettant d'engager une réflexion sur le patrimoine immobilier du SIVOM et une éventuelle restructuration du site.
- Des travaux en régie pour 6 000 €
- Des travaux de bâtiment pour 16 000 €
- De l'acquisition de matériel roulant pour 100 500 €

- De l'acquisition de matériel pour 86 000 €. À ce titre, une provision de 10 000 euros permettra de faire faire une demande de renouvellement ou de complément en matière de prêt de matériel.
- Une provision de 10 000 € pour une nouvelle signalétique.

- Les recettes 2015

Outre les produits de gestion courante, où l'on retrouve les locations, les droits de chasse et le prêt de matériel, il sera proposé une revalorisation du coût de l'acte en matière d'instruction des autorisations d'occupation du sol.

Depuis 2013, le coût de l'acte est estimé à 96 €.

Au compte tenu des charges de fonctionnement, il y aurait lieu de fixer celui-ci à 97,50 euros.

Les demandes de participations du Conseil Général et de la CAF seront reconduites pour les actions intervenant dans le domaine enfance et insertion.

Enfin, l'équilibre du budget s'effectuera par les contributions syndicales, revalorisées au taux de 1 % par rapport à celles de 2014.